

Snes Créteil Info

Snes Créteil Info - www.creteil.snes.edu - Tél. : 08.11.11.03.83 - Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94112 Arcueil cedex

DHG DES LYCÉES : AUCUNE AMÉLIORATION EN VUE !

Dossier préparé par

Dominique Balducci, David Brunet, Véronique Pabian, Laurence Pierini

Editorial

Au vu des DHG octroyées aux lycées de l'académie, la situation dans nos classes ne risque pas de s'améliorer à la rentrée 2013. Le rectorat de Créteil avait pourtant annoncé officiellement en CTA (comité technique académique) la création de 30 postes en lycée. Or, quand on additionne les heures postes dans les DHG de chaque lycée, ce sont 115 ETP (équivalents temps plein) qui sont supprimés. 115 + 30 : au total 145 ETP se sont donc évaporés, soit plus d'un poste par lycée de l'académie ! Où sont passées ces heures postes qui auraient dû revenir aux lycées ? Le rectorat se réserve un « matelas » bien épais pour répondre aux établissements qui entreront en action en saupoudrant quelques heures ici ou là. On peut s'étonner d'une telle politique académique qui consiste à donner moins à tous les lycées puis rendre un peu à ceux qui se font entendre. Mais on peut aussi supposer que les moyens pris aux lycées serviront au rectorat à financer tout autre chose. Ce n'est pas acceptable ! Il est grand temps de cesser de considérer le lycée comme privilégié alors que les réformes contestées de ces dernières années l'ont affaibli : horaires disciplinaires réduits pour financer des dispositifs non équitables tels que l'AP, effectifs pléthoriques, classes mixtes etc.

La pression pour faire accepter des heures supplémentaires aux collègues des lycées va encore s'accroître si nous nous laissons imposer le taux d'HSA de 13,9% prévu. Par le « levier » des HSA, le rectorat économise 1181 ETP rien que dans les lycées de l'académie ! Pour le SNES, les heures supplémentaires qui alourdissent la charge de travail ne sont pas la réponse à la baisse de pouvoir d'achat des professeurs. Nous vous appelons à signer et faire signer la pétition intersyndicale de refus des HSA (que vous trouverez jointe à cette publication).

Cette circulaire a pour but de vous aider à organiser l'action dans votre établissement. Vous trouverez dans ces pages le compte-rendu du groupe de travail au rectorat sur le calcul des DHG. Vous trouverez aussi un rappel du calendrier contraint que nous avons dénoncé par un courrier adressé à notre nouvelle rectrice (mais resté sans réponse) pour que soit reculée la date de remontée des TRMD. Nous faisons un point sur la situation d'une filière particulièrement touchée cette année, la filière ST2S qui fait les frais de la réforme du lycée.

En dernière page, nous vous proposons des modèles de motions à faire voter en CA et à nous envoyer en copie. Nous ferons suivre aussi vos courriers de demande d'audience au rectorat et pourrons venir animer des heures d'informations syndicales et vous accompagner dans vos actions.

La politique académique inchangée à l'égard des lycées n'est que le reflet du discours ministériel. Le lycée est oublié des débats actuels sur le système éducatif. Il est absent de la loi sur la refondation de l'école, alors que, dans les établissements, les collègues payent les frais de la réforme du lycée menée par le ministre précédent. Pour le SNES, le lycée mérite au contraire une politique éducative d'envergure qui remette à plat la réforme du lycée et vise à la démocratisation de l'accès au baccalauréat, notamment par l'allongement de l'âge de la scolarisation obligatoire jusqu'à 18 ans.

Laurence PIERINI,

co-Secrétaire académique du SNES Créteil



PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2013 :

Compte-rendu du Groupe de Travail au rectorat.

Nos interventions sur les DHG lycées.

Comme nous vous l'avions annoncé par mail, nous avons participé, avec les représentants des autres organisations syndicales, à un groupe de travail au rectorat mercredi 30 janvier. Il portait sur l'examen des DHG et des structures des lycées de l'académie pour la prochaine rentrée. Représentaient le Rectorat, M. Alfandari (secrétaire général), M. Cuisset (directeur de la DOS) et M. Deltheil (secrétaire général adjoint).

Ce GT fait suite au CTA¹ du 17 janvier durant lequel la rectrice nous avait annoncé pour les lycées de l'académie la création de 30 ETP² pour la prochaine rentrée.

145 ETP de réserve !

Il s'avère, à l'étude du bilan académique des DHG, que le rectorat conserve pour l'instant une réserve de 145 ETP par rapport aux chiffres annoncés le 17 janvier. Ce différentiel est justifié par le rectorat par :

- les 6h prélevées dans les DHG des établissements ayant plus de 12 divisions afin de pouvoir implanter les futurs stagiaires contractuels admissibles (voir encadré). L'est du 77 devrait être évité, ainsi que les ECLAIR. Le rectorat essaiera de privilégier les établissements accessibles par les transports.
- une réserve afin de faire face aux aléas de la rentrée, notamment pour ajuster l'équilibre HP et HSA dans les établissements en fonction de l'absorption des HSA par les équipes, et pour ajuster les DHG aux effectifs.

Un calendrier très contraint

Concernant le calendrier, nous sommes intervenus pour dénoncer le délai contraint imposé par le rectorat qui ne laisse pas assez de temps pour permettre un réel travail d'examen des DHG dans les établissements, par les équipes à travers la tenue des commissions permanentes et des CA. Le rectorat nous a répondu que la remontée du TRM³ ne constitue pas la fin de la préparation de la rentrée et qu'il n'y a pas qu'une seule campagne TRM. Selon lui c'est un outil permanent de dialogue entre les établissements (en fait, surtout les chefs d'établissements) et le rectorat. D'autre part, le rectorat a indiqué que les mesures de suppressions de poste relevaient de la rectrice.

Nous sommes intervenus à nouveau pour indiquer que le CA était souverain pour ce qui concerne la structure pédagogique de l'établissement et donc qu'il fallait absolument qu'il se tienne avant la remontée des TRM au rectorat, et donc avant le 8 mars prochain. Nous avons demandé à ce que le Rectorat envoie une consigne claire aux chefs d'établissements. Nous n'avons pas été entendus sur cette question. **Nous vous incitons donc fortement à demander un CA avant le 8 mars afin que l'ensemble de la communauté scolaire soit tenue informée de la**

1 CTA : Comité Technique Académique où siègent des représentants du SNES et de la FSU

2 ETP : Équivalent Temps Plein à 18h

3 TRM : tableau de répartition des moyens

préparation de la rentrée. La date butoir pour la création des postes est quant à elle fixée au 12 mai.

Par ailleurs, il nous a été précisé que le STRUDOS⁴ n'était qu'un mode de calcul de coût et qu'il relevait de l'autonomie des établissements de décider de la structure pédagogique. Néanmoins, nous savons tous que les chefs d'établissements ont parfois tendance à s'appuyer sur cet outil pour justifier leurs choix quant à l'utilisation de la DHG. Concernant les questions sur les variations de capacité d'accueil entre les sortants de 3^{ème} et les 2^{nde}, le rectorat nous a indiqué à plusieurs reprises que son analyse, ainsi que celle des DASEN (ex IA) étaient faites au plus près du terrain et qu'ils pensaient être au plus près de la réalité des établissements.

Encore beaucoup trop d'HSA

Nous avons rappelé notre opposition à l'augmentation des HSA et au non-financement des enseignements facultatifs. Nous avons encore une fois dénoncé les problèmes engendrés par les fusions d'établissements, notamment autour des DHG. Le rectorat considère que les fusions de direction ont toujours été prises en faveur des établissements, mais ils restent disposés à faire un point sur ce qui a été fait.

Transfert de formations : le SNES vigilant

Plusieurs lycées de l'académie sont concernés par des transferts de formations entre lycées, qui font parfois suite à une ouverture d'établissement. Nous sommes intervenus lors du GT pour demander la mise en place d'une règle en cas de Mesure de Carte Scolaire, faisant suite à la suppression d'un poste, pour permettre aux collègues volontaires des établissements concernés de pouvoir être affectés dans les lycées d'accueil des formations transférées. Le Rectorat est favorable à la mise en place d'une telle règle. Il faudra faire la liste des établissements concernés.

Mixité : mettre fin à un non sens pédagogique

Nous sommes une fois de plus intervenus pour dénoncer la mise en place de classes mixtes, notamment S/ES qui ont montré leur non-sens pédagogique. Vous avez été nombreux à nous faire part de votre mécontentement face à ces classes mises en place à l'occasion de la réforme Chatel. Le rectorat dit ne pas avoir de stratégie a priori de développer le mixage.

Nous avons ensuite fait remonter les questions que vous nous aviez adressées. Les réponses du rectorat vous seront communiquées par les camarades des SNES départementaux.

4 STRUDOS : document de présentation des structures des lycées

DHG 2013 : un calendrier contraint, l'expression de la démocratie, une fois de plus, fragilisée !

Alors que la plupart des élus au Conseil d'administration découvrent à peine les documents préparatoires de la rentrée 2013-2014, ils doivent faire face à une urgence : la consigne donnée aux proviseurs de faire remonter au rectorat pour le 13 février le TRMD (Tableau de Répartition des Moyens par Disciplines) et donc les conséquences en termes de postes. Comment, dans des délais aussi courts, la consultation des collègues peut-elle se faire en toute sérénité ?

Ce n'est surtout pas au travers d'une réunion du Conseil Pédagogique que doit être discutée cette répartition des moyens pour la rentrée prochaine. **Une Commission Permanente doit impérativement être convoquée puis le CA, c'est à dire les instances élues !** Selon l'article R421-20 du code de l'éducation, le CA "fixe les principes de mise en oeuvre de l'autonomie pédagogique et éducative, (...) définis à l'article R421-2" c'est à dire "l'organisation de l'établissement en classes et en groupes d'élèves ainsi que les modalités de répartition des élèves ; l'emploi des dotations en heures d'enseignement et, dans les lycées, d'accompagnement personnalisé mises à la disposition de l'établissement dans le respect des obligations résultant des horaires réglementaires." "Le CA donne son avis sur les mesures annuelles de créations et de suppressions de sections, d'options et de formations complémentaires d'initiatives locales dans l'établissement" (art 421-23).

Donc, **le proviseur présente aux instances le projet d'emploi de la DHG (TRMD)**. Lors de la première présentation du projet au CA, en cas de rejet, il est recommandé d'en expliquer les raisons (les moyens accordés à l'établissement sont insuffisants, les besoins pédagogiques exigent un supplément de dotation...). Une **motion** adressée au rectorat, votée par le CA, donne plus de force aux revendications et aux délégations. Il faut alors tenter d'obtenir un vote majoritaire contre la DHG, au premier mais aussi au deuxième CA. En effet, **le chef d'établissement doit en cas de rejet, convoquer un autre CA dans un délai de 10 jours**. En cas de rejet de cette seconde proposition, le chef d'établissement en qualité de représentant de l'État arrête l'emploi des dotations en heures.

Des documents, les plus complets possibles, doivent être remis aux élus dix jours avant la tenue du CA (art. R421-25) :

- un état récapitulatif des heures participant à la dotation globale,
- le détail des formations par établissement (documents STRUDOS) : prévision d'effectifs, prévision de structures,
- les besoins par discipline qui en découlent (par division, heures obligatoires, utilisation des heures d'autonomie et de complément, répartition de l'AP, des TPE...),
- enfin le TRMD.

Ce **TRMD permet de comparer les besoins en heures d'enseignement et les apports en heures poste** ; il fait donc apparaître les HSA par discipline. Il présente aussi les BMP

(blocs de moyens provisoires) demandés, les créations/suppressions de postes, les compléments de services, les postes stagiaires.

La répartition de la dotation est un moment important dans la vie d'un établissement scolaire : c'est alors que l'organisation de l'année suivante est débattue. **Il faut donc prendre le temps d'étudier les documents et d'informer les collègues** en utilisant les heures d'information syndicale mais aussi en demandant si nécessaire une demi journée banalisée. Or le calendrier contraint empêche de disposer du temps nécessaire. Il a été dénoncé avec force lors du dernier GT et **nous avons adressé un courrier à la rectrice pour que la date de remontée du TRMD soit repoussée**. Mais il est resté sans réponse.

La date limite pour les suppressions/créations de postes est fixée au 8 mars : nous appelons les élus à demander la tenue d'un CA avant cette date. Le Groupe de travail sur le sujet a lieu le 18 mars : d'ici là, informez le SNES Créteil de vos besoins, actions menées, motions, demandes d'audience : lycee@creteil.snes.edu

Coordination informatique : l'action a payé

L'année dernière, le rectorat avait tenté de supprimer, dans les DHG des lycées, les heures pour coordination afin de les remplacer par une indemnité, l'IFIC (indemnité pour fonction d'intérêt collectif). Le rejet massif de cette mesure par les collègues que nous avons relayé dans les groupes de travail au rectorat avait contraint ce dernier à redonner des heures aux établissements qui en faisaient la demande.

Pour la rentrée 2013, les heures de coordination TICE sont à nouveau intégrées dans la DHG ce dont nous nous félicitons. C'est le résultat des actions collectives menées par un certain nombre de lycées l'an dernier.

Cependant les établissements qui les années antérieures avaient au maximum 3h de coordination informatique ou qui sont déjà passé à l'IFIC en 2012-2013, n'ont pas d'heures allouées dans leur DHG pour cette tâche pourtant essentielle au bon fonctionnement pédagogique des lycées. Nous le dénonçons et soutiendrons les établissements qui feront la demande d'une décharge pour coordination informatique.

Ecrivez-nous à lycee@creteil.snes.edu



Une réunion pour organiser la lutte contre la casse de la série ST2S

A l'initiative des sections académiques du SNES de Paris, Créteil et Versailles, des professeurs (de STMS et de biologie) enseignant dans la série ST2S se sont réunis le mercredi 6 Février 2013. Dix établissements de l'académie de Créteil étaient représentés. L'objet de cette réunion était de faire le point sur l'évolution de la série ST2S à la rentrée prochaine : suppression de 14 classes à Créteil et 11 classes à Versailles avec de nombreuses suppressions de poste en STMS et en biologie.

Cette situation est le résultat de la mise en place du bac professionnel ASSP mais aussi de la réforme du lycée qui a sacrifié cette série avec un enseignement d'exploration réduit des 2/3, souvent illisible pour les élèves et leurs familles et une orientation malmenée et une réduction des heures en première et terminale.

Les collègues présents n'acceptent pas ces suppressions et considèrent qu'ils ne doivent pas faire les frais de l'improvisation et du manque d'anticipation de l'administration, d'autant que la série ST2S a toute sa pertinence au regard de l'évolution de l'emploi dans le domaine sanitaire et social aux niveaux II et III (infirmières, travailleurs sociaux) qui prévoit dans les années à venir un besoin de plus de 25000 emplois rien qu'en Ile de France. Ils refusent, avec le SNES, la « pseudo « reconversion » en PLP (SMS) » proposée aux collègues victimes de carte scolaire qui remet en cause leur qualification professionnelle.

Le SNES Paris, Créteil et Versailles et les collègues présents appellent les personnels dans les établissements à se mobiliser contre les suppressions de classes et de postes :

- en faisant voter dans chaque CA une motion demandant le maintien des postes et des classes (voir modèle joint) ;
- en alertant les parents d'élèves sur les conséquences de ces mesures pour l'avenir de leurs enfants ;
- en demandant systématiquement une audience au Recteur (copie au SNES)
- en faisant signer la pétition en ligne sur le site du SNES.

Ils appellent les collègues enseignant dans la série ST2S à un **rassemblement le mercredi 20 mars à 14H30 devant le ministère**. Une audience a été demandée.

La section académique du SNES Créteil se mobilise depuis décembre pour dénoncer cette situation dans les différents instances académiques (Groupes de travail, CTA ..) et sera reçue à sa demande par la rectrice le jeudi 21 février sur l'avenir de la voie technologique dans l'académie, notamment en STI et ST2S.

ENVOYEZ-NOUS

vos motions de CA, demandes d'audience et questions à
lycee@creteil.snes.edu

CCF en langues vivantes : inacceptable !

Les épreuves orales de LV se mettent en place en ce moment dans les lycées. Les échos que nous en avons font la preuve des divers problèmes que pose le CCF. Les difficultés techniques pour constituer des sujets audio sont nombreuses. Les collègues ont déjà consacré un temps très long à la préparation de ces épreuves. Certains chefs d'établissement font pression pour que les épreuves aient lieu dès février ou pour que les professeurs prennent en charge, à leur place, la mise en place matérielle des épreuves (planning, convocations des élèves, etc.).

Le SNES continue à s'opposer au CCF. Il réclame des épreuves anonymes et cadrées nationalement.

Dans l'immédiat, nous vous invitons :

- **à refuser** toute précipitation dans la passation des épreuves puisque le ministère permet qu'elles soient repoussées au troisième trimestre (voir notre article en ligne, rubrique lycée) ;
- **à inciter** vos collègues de LV à noter le nombre d'heures consacrées à la préparation, la passation et la correction des épreuves pour réclamer collectivement des HSE auprès du proviseur. Comme pour tout CCF, aucune rémunération n'est envisagée par le SIEC ;
- **à faire voter** une nouvelle motion en CA, dans le but notamment d'alerter les parents d'élèves sur les dangers de ce type d'épreuve (voir modèle joint)

Concours 2013-2 : ponction de 6h sur les DHG des lycées

Pour recruter les enseignants et CPE de la rentrée 2014, la session des concours d'enseignement a lieu de manière anticipée. Les épreuves d'admissibilité de ce concours dit 2013-2 auront lieu en juin 2013 mais l'admission seulement un an plus tard. Dans l'intervalle, les admissibles pourront assurer 6h de cours en tant que contractuels.

Pour financer les heures des contractuels admissibles, le rectorat de Créteil fait le choix de constituer une « réserve budgétaire » réalisée grâce au « prélèvement de 6h dans les DHG des structures comptant au moins 12 divisions ». Autrement dit la grande majorité des lycées voient leur DHG ponctionnée de 6h (12h pour les lycées polyvalents comptant une SEP, section d'enseignement professionnel !). Si le lycée demande la création d'un BMP pour servir de support à un contractuel admissible, le rectorat devrait lui allouer les 6h nécessaires.

Pour le SNES Créteil le financement de ces heures ne peut se faire au détriment des DHG des lycées déjà serrées. Il appelle donc tous les CA de lycées ponctionnés à demander un abondement de la DHG de 6h.